COFIROUTE

Secteur d'Ile-de-France Beauce

Centre d'Exploitation de Ponthévrard
Route de Denisy
F - 78730 Ponthévrard

Tél. 01 30 88 26 00
Fax 01 30 88 26 28

Monsieur

N/Réf. : NM /07-699

Ponthévrard, le 7 juin 2007

Objet. : Votre courrier du 24/05/07 concernant la mise en place d'un abonnement motos.

Cher client,

Votre courrier du 24 mai dernier a retenu toute notre attention.

Vous souhaitez la mise en place d'un abonnement spécifique pour les motos, pour lequel l'utilisation du système Liber-t ou d'un système similaire serait bienvenue.

En ce qui concerne Liber-t et comme vous le savez sans doute, les voies automatiques de télépéage ne sont pas accessibles aux motos pour une raison technique : l'ouverture de la barrière est conditionnée par le repérage du véhicule au moyen d'une boucle magnétique au sol. Ces boucles détectent sans difficulté les voitures, mais les motos présentent souvent une masse magnétique insuffisante pour un bon fonctionnement du système. Il y aurait donc un risque pour le motard, avec une barrière qui ne s'ouvrirait pas ou qui se fermerait trop tôt.

C'est la raison pour laquelle le télépéage Liber-t est, à l'heure actuelle et sur toutes les autoroutes de France, réservé aux véhicules de « tourisme » de classe 1.

Par ailleurs, et nous le regrettons, il n'est pas prévu d'abonnement spécifique pour les motards à Dourdan, en raison du faible nombre de motos empruntant chaque jour ces voies. Le tarif normal de passage en classe 5 est effectivement de 1 euro.
Nous vous rappelons que le dernier changement de tarif date de 2002 lors du passage à l'Euro, le prix du péage pour un véhicule léger est passé de 10 francs à 1,50 € (soit 9,84 francs), il a donc même diminué. L'augmentation du 1er février 2007 du péage de Dourdan de 6,66 % est à apprécier sur une période de 5 ans (soit 1,33 % par an en moyenne).

Toutefois, pour vous permettre un meilleur confort lors de vos trajets, nous n'excluons pas la possibilité de travailler à un nouvel aménagement du péage de Dourdan qui comprendrait la création d'une voie réservée aux véhicules de classe 5.

En vous souhaitant d'agréables trajets sur nos autoroutes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Nicole MICHAUD
01 30 88 26 18
nicole.michaud@cofiroute.fr